

A l'attention des centres de jour et hébergements accueillant des personnes handicapées, des centres de revalidation fonctionnelle et des centres de soins de jour et centres de jour accueillant des personnes âgées agréés et subventionnés par la COCOM

**Service Institutions pour personnes handicapées et
pour personnes âgées**

Bruxelles, 21 octobre 2020

COVID-19 (coronavirus) – Consignes aux centres de jour et aux centres d'hébergement agréés et subventionnés par la COCOM concernant les mesures d'hygiène

1. Mesures d'hygiène générales

Les règles d'usage préconisées par le SPF Santé publique seront affichées à l'entrée de l'institution et dans les locaux. Elles sont téléchargeables sur les sites spécialement consacrés au COVID-19 : www.info-coronavirus.be et www.coronavirus.brussels. Ces affiches doivent être visibles par les bénéficiaires, le personnel et les visiteurs externes.

Chaque centre veillera à faire respecter les gestes barrières et d'hygiène:

- Se laver régulièrement les mains avec de l'eau et du savon fournis par l'établissement:
 - Avant et après la réalisation d'une activité ;
 - Une attention particulière doit être portée au lavage des mains après contact accidentel avec des fluides corporels ou des muqueuses ;
 - Après avoir retiré ses gants;
 - Avant et après avoir touché à son masque;
 - Après s'être mouché ou s'être touché le nez.
- Après lavage des mains, les sécher avec des serviettes en papier ou un linge propre (à usage unique);
- Anticiper des contacts accidentels de fluides corporels en portant un tablier et une blouse
- L'usage des gants est recommandé en cas de contact avec les fluides corporels (soins d'hygiène). Les gants doivent être jetés dans une poubelle fermée après chaque utilisation. Si les gants sont maintenus toute la journée le virus peut se propager partout. Le virus est très résistant sur les surfaces lisses. Les gants peuvent procurer un faux sentiment de sécurité. Un lavage irréprochable des mains est pour ces raisons primordial.
- Dans la mesure du possible, supprimer les contacts rapprochés (se donner la main, s'embrasser...)
- Eviter de se toucher le nez, les yeux, la bouche;
- Garder dans la mesure du possible une distance interpersonnelle de 1m50 au minimum;
- Utiliser toujours des mouchoirs en papier à usage unique: il convient de le jeter directement après usage dans une poubelle fermée;

- En l'absence de mouchoir, éternuer ou tousser dans le pli du coude puis se laver les mains avec de l'eau et du savon liquide.
- L'obligation de port du masque pour les membres du personnel et les visiteurs:
 - Un masque chirurgical est recommandé pour le personnel en contact étroit avec le bénéficiaire avec, si nécessaire, utilisation optimale des équipements de protection;

Une procédure de **surveillance quotidienne des bénéficiaires** sera établie afin d'identifier rapidement des symptômes liés ou non au COVID-19. En cas de suspicion de cas, les coordonnées des médecins traitants seront clairement répertoriées et le bénéficiaire sera écarté.

Une **description des flux d'entrée et de sortie** des bénéficiaires, du personnel et personnes externes à l'institution sera établie.

Éviter l'utilisation des ascenseurs. Si cela n'est pas possible, limitez le nombre de personnes utilisant l'ascenseur en même temps (p.ex. n'autoriser qu'un seul membre du personnel à la fois dans un petit ascenseur), garder ses distances et se tenir dos à dos;

Des procédures de gestion des déchets, de nettoyage/désinfection mettront l'accent sur une intensification des passages aux points stratégiques:

- du bâtiment: barres d'appui, boutons d'ascenseur, boutons d'appel, comptoir d'accueil, portes d'entrée (personnel-fournisseurs, etc.);
- des sanitaires: le bouton de chasse d'eau, les barres d'appui, le robinet etc.

L'employeur prend les mesures requises et en son pouvoir pour limiter la transmission du virus tout en assurant la continuité du service. Il en est de même pour l'employé qui applique les mesures d'hygiène et de distanciation physique recommandées par son employeur.

- L'institution fournit des moyens de protection adéquats aux travailleurs selon leurs tâches et fonctions.
- Le personnel porte des vêtements à mettre uniquement au centre ou dans le service. Ces vêtements doivent être lavés quotidiennement si possible au sein de l'établissement. Dans le cas contraire, ils sont transportés dans un sac fermé et lavés immédiatement à 60° (si possible, les mettre également au sèche-linge) en n'oubliant pas de se laver les mains après les avoir manipulés;
- Limiter le nombre de personnes présentes en même temps dans les vestiaires;
- Assurer l'aération et le nettoyage réguliers des vestiaires, et dans tous les cas entre les périodes de travail et à la fin ou au début de chaque journée de travail;
- Il est conseillé de réserver une paire de chaussures spécifique pour le lieu de travail;
- Limiter autant que possible le nombre de travailleurs travaillant dans une même pièce en même temps (maximum 10 personnes);
- En cas de travail en équipe :
 - limiter la taille des équipes;
 - limiter la rotation dans la composition des équipes.
- Dans le cadre de réunions, de formations ou d'interventions/supervisions privilégier l'utilisation de moyens numériques. Si une réunion avec présence physique est nécessaire, applique les principes de la distanciation physique : uniquement les personnes nécessaires avec distance et port d'un masque chirurgical ou en tissu.

2. Utilisation des toilettes

- Se laver les mains avant et après l'utilisation des toilettes;
- Respecter la distanciation sociale dans la mesure du possible, par exemple en installant temporairement des toilettes supplémentaires, en limitant le nombre de personnes présentes

dans la zone des toilettes en même temps, en laissant suffisamment d'espace entre les urinoirs qui peuvent être utilisés etc.

- Fournir des essuie-mains en papier pour se sécher les mains; éviter l'utilisation de sèche-mains électriques ou de serviettes;
- Fournir du savon liquide, de préférence dans des distributeurs qui ne doivent pas être touchés;
- Prévoir un nettoyage approfondi et une aération à intervalles réguliers; idéalement 3 fois par jour;
- Appliquer les mesures pertinentes décrites ci-dessus pour les douches.